

LOGEMENT
**Le diagnostic
électrique à la
vente obligatoire
dès 2009**

Le décret rendant obligatoire un diagnostic des installations électriques vieilles de plus de 15 ans lors de la vente d'un logement a été publié. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Le référentiel doit être publié dans un arrêté et la durée de validité du diagnostic sera précisée dans un décret simple, a-t-on appris du MEEDAT. Le groupe de réflexion sur la sécurité électrique dans le logement (Gresel), réunissant consommateurs et professionnels, rappelle que 7 millions de logements sont équipés d'installations présentant des risques, dont 2,3 millions sont très dangereuses.